

**La députée Isabelle Lecours annonce la conversion de 80 nouvelles places
en places subventionnées**

Saint-Agapit, le 18 décembre 2025. — La députée de Lotbinière-Frontenac, M^{me} Isabelle Lecours, au nom de la ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, M^{me} Kateri Champagne Jourdain, est heureuse d'annoncer que 80 places non subventionnées, dont 15 places poupons, seront dorénavant subventionnées.

Cette conversion fait suite à l'appel de projets lancé en juillet dernier et ayant pris fin le 3 octobre 2025. Après une analyse approfondie des projets proposés tenant compte de leur faisabilité, de leur pertinence et de leur qualité, 17 projets ont été retenus.

La conversion de places non subventionnées en places subventionnées s'inscrit dans la foulée du Grand chantier pour les familles. Depuis 2021, plus de 30 600 places subventionnées et près de 10 000 autres ont été converties, auxquelles viendront s'ajouter les 1 023 places annoncées aujourd'hui.

Citations :

« Je suis heureuse de la conversion de 80 places en places subventionnées à la Garderie Panda Magique Inc. de Saint-Apollinaire. C'est une excellente nouvelle pour la région alors que plus de familles pourront profiter du tarif abordable d'une garderie subventionnée. »

Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac

« Notre priorité est d'augmenter l'offre de places abordables pour les familles dans toutes les régions du Québec. La conversion de places en places subventionnées est un des leviers que nous utilisons pour y arriver. Avec l'annonce d'aujourd'hui, plus de parents auront accès à des places abordables où leur enfant pourra évoluer dans un environnement chaleureux et stimulant. »

Kateri Champagne Jourdain, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la Côte-Nord

Lien utile :

[Appel de projets pour la conversion de garderies non subventionnées et liste complète des projets retenus](#)

Fait saillant :

- Pour les parents dont l'enfant fréquente un service de garde non subventionné, il existe [un crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants](#).

Source :

Maya Dura

Attachée de presse

Cabinet de la ministre de la Famille et ministre responsable de la région de la

Côte-Nord

Maya.dura@mfa.gouv.qc.ca

Camille Jean

Attachée politique et responsable des communications

Bureau de la députée de Lotbinière-Frontenac

camille.jean@assnat.qc.ca